



FLASH INFO

DÉCRET 49 : partie de cache-cache !

Une réunion relative au toilettage du « quasi statut » des agents non-titulaires relevant du décret 49-1378 a eu lieu le 27 juin 2017. **FO** était représentée par Patrick DAULNY.

L'administration a dès le début de la réunion expliqué qu'elle changeait de portage sur ce dossier.

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière réunion dite « conclusive », les décret 49 basculeraient sur volontariat pour la plus grande partie en 84/16, d'autres en ICT pour les A et HC, et TCT pour les 1B, en fonction des diplômes détenus, et d'autres se verront proposer la loi Sauvadet.

Pour **FO**, ce retournement de situation a de quoi laisser quelque peu perplexe... Même si RSSF l'avait suggérée, **FO** avait déjà expliqué son opposition à cette possibilité.

Nous rappelons les conditions d'un contrat 84-16 :

- Pas de NBI,
- Pas d'heures supplémentaires,
- Augmentation de salaire sans obligation tous les trois ans de 30 points d'indice pour un catégorie A et 20 points pour un catégorie B (le point est à 4,69€).

Pourquoi en sommes-nous là ?

Il semblerait que la DRH-MD ne veuille pas présenter ce dossier à la DGAFP (Fonction Publique), s'attendant peut-être à un refus sur le toilettage statutaire et indemnitaire ?

Parce qu'une OS avait proposé cette solution initialement ?

Parce que la DRH-MD pense régler cela avec l'accord du Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) ?

Parce que c'est un corps en extinction et que sa moyenne d'âge est de 57 ans ?

Cette situation est insupportable pour les agents ; ils demandent de la reconnaissance tant sur leurs compétences que sur leur dévouement.

FO, avec la CGT, n'accepte pas la méthode du « c'est ça ou rien ! ».

Même si la DRH-MD n'a pas chiffré cette opération, pour **FO**, avec 1,5 M€ cela représentera 312 € par mois et par agent, et terminé jusqu'à la retraite ! (si elle n'est pas repoussée... voir avec la CFDT et CFTC).

Où est la reconnaissance et la réduction de l'écart salarial avec les fonctionnaires ?
C'est le PPCR des contractuels...

Paris, le 29 juin 2017